

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

ACS PRODUCTS COMPANY & GERDES PRODUCTS COMPANY

Interrupteurs d'allumage

Graissage et amélioration de la durée de vie

La présente Consigne de Navigabilité concerne les interrupteurs d'allumage ACS PRODUCTS COMPANY ou GERDES PRODUCTS COMPANY installés sur les avions, mais non limités à ces avions : PIPER PA-38-112, SCHWEIZER G-164A, G-164B et G-164C, SCHWEIZER 237 et 237A et sur les CESSNA suivants :

Modèles	Numéros de série (S/N)		
150	15074428	à	15079405
A150	A1500389	à	A1500734
F150	F15001024	à	F15001428
FRA150	FRA1500212	à	FRA1500336
152	15279406	à	15286033
A152	A1520735	à	A1521049
F152	F15201429	à	F15201980
FA152	FA1520337	à	FA1520425
172	17261486	à	17276673
R172	R1722000	à	R1723454
172RG	172RG0001	à	172RG1191
F172	F17201045	à	F17202254
FR172	FR17200441	à	FR17200675
177	17701890	à	17702752
177RG	177RG0342	à	177RG1366
F177RG	F177RG0093	à	F177RG0177
180	18052317	à	18053203
182	18261786	à	18268615
R182	R18200001	à	R18202041
A182	A182-0137	à	A182-0148
F182	F18200001	à	F18200169
FR182	FR18200001	à	FR18200070
185	18502154	à	18504448
U206	U20601980	à	U20607020
207	20700222	à	20700788
210	21059893	à	21065009
P210	P21000001	à	P21000874

n/K

.../...

Date : 26/05/93

**ACS PRODUCTS COMPANY &
GERDES PRODUCTS COMPANY**
Interrupteurs d'allumage

93-079-IMP(AB)

Afin d'éviter une panne des interrupteurs d'allumage, les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité :

1/ Dans les 100 heures de vol ou à la prochaine visite annuelle, à la première de ces deux échéances, effectuer un examen détaillé de l'interrupteur d'allumage afin d'y déceler une usure et de la corrosion et graisser l'interrupteur conformément aux instructions du Bulletin Service ACS SB92-01 du 15 août 1992* ou du Bulletin Service CESSNA SEB91-5 Révision 1 du 14 juin 1991. Si une usure ou de la corrosion est trouvée, avant le prochain vol remplacer l'interrupteur conformément aux instructions du Bulletin Service cité plus haut. Par la suite, renouveler l'examen et répéter le graissage de l'interrupteur conformément aux instructions du Bulletin service cité plus haut à des intervalles ne dépassant pas 2000 heures de vol.

NOTE : Les interrupteurs d'allumage ACS qui n'ont pas de position "START" (modèles A-510-1 et A-510-5) ou qui ont été fabriqués le 20 février 1989 ou après, et qui n'ont pas accumulé 2000 heures de vol, n'ont pas à être graissés. La date de fabrication est marquée sur le boîtier de l'interrupteur. Ces interrupteurs sont identifiables par de la peinture rouge sur la tête des vis derrière l'interrupteur. Cependant, les interrupteurs graissés par le fabricant qui ont une position "START" mais n'ont pas de diode sur le solénoïde du démarreur doivent être examinés et modifiés.

2/ Dans les 100 heures de vol ou à la prochaine visite annuelle, à la première de ces deux échéances, effectuer un examen visuel de l'installation de l'interrupteur d'allumage pour voir si une diode ou un limiteur de surtension est installé sur le solénoïde du démarreur. Si rien n'est installé, avant le prochain vol installer une diode sur le solénoïde du démarreur conformément au Bulletin Service ACS SB92-01 du 15 août 1992 ou au Bulletin Service CESSNA SEB91-5 Révision 1 du 14 juin 1991.

NOTE : Pour les opérateurs qui utilisent le Bulletin Service CESSNA pour installer la diode sur le solénoïde du démarreur, la procédure d'installation est décrite dans l'annexe au Bulletin Service, SEB91-5R1 Révision 1 du 14 juin 1991.

* Adresse du fabricant de l'interrupteur d'allumage

ACS PRODUCTS COMPANY
P.O. Box 152
1585 Copper Drive, Lake Havasu City,
ARIZONA 86403-0008

REF. AD FAA 93-05-06
ACS SB SB92-01
CESSNA SB SEB91-5 Rév.1.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 05 JUIN 1993